

Fiche engagement de participation
Village Innovation - Salon Cycl'Eau Centre-Val de Loire - 9 et 10 octobre 2024
A retourner à : sarah.bouanani@poledream.org avant le 26 juillet
(sous réserve de disponibilité)

Offre réservée aux adhérents des pôles Aquanova (DREAM Eau & Milieux/ HYDREOS) et Aqua-Valley.

Le village Innovation est piloté par le pôle Aquanova et organisé en partenariat avec Aqua-Valley.

Je soussigné(e) (Nom, prénom) :

Fonction :

Agissant pour le compte de l'entreprise ci-après :

Je suis adhérent au(x) pôle(s) :

AQUANOVA (DREAM Eau & Milieux et HYDREOS) AQUA-VALLEY

Bénéficiaire :

Raison sociale*

Responsable du dossier* : (Nom, Prénom) :

Responsable de la structure (si différent) :

Adresse :

.....

Téléphone* Adresse e-mail* :

Facturation

Raison sociale de la structure facturée (si différente) :

Adresse e mail du référent facturation (si différent) :

Adresse de facturation (si différente) :

N° de SIRET : NAF :

N° TVA :

*Champs obligatoire

Fiche engagement de participation
Village Innovation - Salon Cycl'Eau Centre-Val de Loire - 9 et 10 octobre 2024
A retourner à : sarah.bouanani@poledream.org avant le 26 juillet
(sous réserve de disponibilité)

Je m'engage à réserver un pack exposant sur le Village Innovation de Cycl'Eau Centre-Val de Loire les 9 et 10 mars 2024 :

	Taille structure	Montant HT	TVA (20%)	Montant TTC
<input type="checkbox"/>	1 à 19 salariés	850 € HT	170 €	1 020 € TTC
<input type="checkbox"/>	20 à 49 salariés	1 260 € HT	252 €	1 512 € TTC
<input type="checkbox"/>	50 à 99 salariés	1 610 € HT	322 €	1 932 € TTC

Prestation soumise au taux de TVA en vigueur au moment de la facturation.

Règlement à réception de la facture.

** Offre réservée aux adhérents des pôles Aquanova (DREAM Eau & Milieux/HYDREOS), et Aqua-Valley selon les disponibilités. Les places sont limitées.*

Je m'engage à respecter les conditions générales indiquées en page 3 de la fiche engagement

L'offre comprend :

- Un **espace collectif équipé**
- Une **station d'accueil** avec deux tabourets et une **alimentation électrique**
- Une **signalétique personnalisée**
- Le référencement de votre structure sur le **site internet** du Salon CYCL'EAU
- La **promotion de votre présence** via les communications **des Pôles EAU**.

Le règlement est à adresser au pôle pilote de l'action : Aquanova (DREAM Eau & Milieux/HYDREOS)

Merci de retourner cette fiche d'engagement dûment complétée et accompagnée de votre règlement :

- Par chèque à l'ordre de DREAM
 Par virement :

Crédit Agricole Centre-Val de Loire
Titulaire du compte : POLE DREAM EAU MILIEUX
IBAN : FR76 1480 6000 4570 0771 6842 716
Code SWIFT/BIC : AGRIFRPP848

Fait à
Le

Cachet de l'entreprise et signature :

Fiche engagement de participation
Village Innovation - Salon Cycl'Eau Centre-Val de Loire - 9 et 10 octobre 2024
A retourner à : sarah.bouanani@poledream.org avant le 26 juillet
(sous réserve de disponibilité)

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION AU STAND COLLECTIF ORGANISÉ PAR DREAM Eau & Milieux

1. ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES

Les conditions générales sont applicables à l'ensemble des co-exposants (ci-après dénommés « Co-Exposant(s) ») destinés à rejoindre le Stand Collectif Le Village Innovation du Cycl'eau Centre-Val de Loire 2024 (ci-après dénommé le « Stand Collectif »), organisé par DREAM Eau & Milieux dont le siège social est situé au 9 avenue Buffon, 45063 Orléans, France, immatriculée au Registre National des Associations, numéro de SIRET 50834963600029 (ci-après dénommé l'« Organisateur ») au CO'Met, Rue du Président Robert Schuman 45100, Orléans (ci-après dénommé le « Site »). En renvoyant le présent formulaire (fiche d'engagement), l'Exposant déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales et s'engage à en accepter et respecter toutes les clauses sans réserve ni restriction.

2. PARTICIPATION AU STAND COLLECTIF

La présente offre de stand collectif est réservée aux membres des pôles Aquanova (DREAM Eaux & Milieux et HYDREOS), Aqua-Valley et EA éco-entreprises de moins de 100 salariés. Le nombre de places étant limité, l'Organisateur sélectionnera les participants par ordre de date de réception de la fiche d'engagement dûment complétée. L'admission (ou non admission) des participants sera notifiée au Co-Exposant par mail à l'adresse renseignée dans la fiche d'engagement.

3. CONDITIONS D'ANNULATION

En cas d'annulation du Co-exposant, celui-ci s'engage à régler le montant de :

- 30% du tarif pour une annulation qui surviendrait plus de 30 jours avant l'événement.
- 50% du tarif pour une annulation qui surviendrait plus de 15 jours avant l'événement.

Les annulations à moins de 15 jours de l'événement ne donneront lieu à aucun remboursement. Le Co-exposant s'engage à régler la totalité de la somme due.

4. ATTRIBUTION DES EMPLACEMENTS

L'Organisateur établit le plan du Stand Collectif et attribue les emplacements en fonction de l'ordre de réception des fiches d'engagement.

5. DROIT A L'IMAGE, DIFFUSION DE PHOTOS ET VIDEOS DU STAND COLLECTIF

Le Co-exposant autorise expressément, à titre gracieux, l'Organisateur à capter, reproduire et diffuser des photos et/ou vidéos le représentant ainsi que les membres de son équipe, son stand, son logo, son/ses produit(s) exposé(s), directement ou par l'intermédiaire de tiers, à titre non exclusif et pour le monde entier, ainsi qu'à exploiter ces clichés et films, en partie ou en totalité, sous toute forme et sur tous supports notamment sur Internet : Site internet des partenaires organisateurs www.aqua-valley.com, www.poledream.org et www.hydreos.fr, www.youtube.com, les réseaux sociaux : Twitter et LinkedIn. Les utilisations de son image ne devront en aucune façon porter atteinte à sa vie privée et plus généralement lui nuire ou causer un quelconque préjudice. Il reconnaît par ailleurs n'être lié à aucun contrat exclusif sur l'utilisation de son image ou de son nom. Cette autorisation de l'utilisation de son image a une validité de 5 ans à compter de la signature de la présente fiche d'engagement.

Le Co-Exposant qui ne souhaite pas que son équipe, son logo ou son stand figurent sur les films et/ ou photographies et/ou visuels utilisés pour la promotion du Salon doit en aviser préalablement par mail l'Organisateur avant l'ouverture du Salon.